



Commune
de
Rubrouck

59285

Tél. 03 28 43 03 83
Fax 03 28 43 05 67

Le 31 janvier 2020 à 20 heures, en Mairie, s'est réuni le conseil municipal sous la présidence de Monsieur Luc EVERAERE, Maire.

Présents :

- L. EVERAERE, Maire.
- D. DEWYNTER, P. LICOUR, K. NEFFE, C. BECK adjoints.
- A. DEBRUYNE, K. DEHAY, F. DEKEISTER, S. EMILE, G. LANGLOIS, J.C. PONSIN, O. WIART, conseillers municipaux.

Excusés : B. FOULON qui a donné pouvoir à K. NEFFE.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 13

Nombre de conseillers municipaux présents : 12

Date de la convocation : 17 janvier 2020

1) Approbation du compte-rendu de la réunion de conseil municipal du 29 novembre 2019.

2) Autorisation d'ouverture de crédits

A l'unanimité, le conseil autorise Monsieur le Maire à procéder à des ouvertures de crédits au niveau des dépenses d'investissement en attendant le vote du budget 2020, ceci pouvant se faire légalement dans la limite du quart des crédits ouverts dans le budget précédent.

3) Budgétisation des compétences transmises au SIECF et à Noréade

Le conseil municipal a décidé d'adhérer aux compétences électricité, télécommunications, gaz et éclairage public (investissement) du SIECF. La cotisation par habitant pour l'électricité passe de 3.10€ à 3.50€ (3 349.50€) et celle pour les télécommunications est inchangée à 1.50€/hab (1 435.50€).

Elle a aussi confié la compétence Défense Extérieure Contre l'Incendie au Siden Sian, contre une participation de 5€ par habitant (montant totale de 4 785€).

Ces participations peuvent être soit prévues au budget de la commune et inscrites au chapitre 65, soit prélevées par l'impôt directement auprès du contribuable (répartie sur la taxe foncière et la taxe d'habitation). A l'unanimité, le conseil décide de continuer à budgétiser ces cotisations.

4) Exercice budgétaire 2019

L'exercice financier 2019 est parcouru. Le résultat de clôture s'élève à 129 914.41€. Il sera définitivement adopté lors du prochain conseil. Les dépenses de fonctionnement sont étudiées et Monsieur le Maire rappelle les investissements effectués depuis 2014. Près d'1.5 millions d'euros ont été investis en maintenant un endettement stable.

Des devis sont parvenus pour l'aménagement de l'étage de la médiathèque en logement à louer. Une discussion s'instaure sur les conflits d'usage que cela pourrait engendrer, sur la sécurisation de l'accès, sur l'occupation actuelle desdits locaux. Après une rencontre avec le technicien compétent du Département, le projet est éligible au financement.

La Directrice nous alerte sur la rentrée 2020. Au lieu des 4 enfants qui actuellement dorment l'après-midi à l'école, cela pourrait être 17 en septembre. Il faudrait repenser l'aménagement du dortoir.

Si l'on ajoute notre manque de place pour l'accueil périscolaire, il faut réfléchir à la manière d'agrandir les espaces tout en préservant le mode de fonctionnement de chacun (école, périscolaire, RAM, accueil de loisirs).

Les conseillers débattent donc de scénarii différents : agrandissement des locaux ou changement d'affectation des pièces.

5) Modification apportées au PLUi

L'enquête publique est terminée, la commission d'enquête a rendu son rapport et la CCFI ses conclusions. La volonté de MMme Massé a été respectée concernant le classement en zone NC de leur pâture. La demande de constructibilité de Mme Lacressonnière refusée car « Conformément à la politique Nationale de

la limitation de l'étalement urbain, la CCFI a fait le choix sur l'ensemble de ses communes, d'arrêter l'enveloppe urbaine à la dernière construction existante le long des voies afin de limiter la consommation des espaces agricoles. »

Enfin, suite à la remarque de Mme Blancke concernant la délocalisation du teillage de lin (nuisances pour son habitation), la CCFI a répondu que les ICPE sont du ressort de l'Etat et n'entrent pas dans le champ d'application du PLUi. La commission d'enquête a confirmé cette réponse en précisant toutefois qu' « *il pourrait être souhaitable d'analyser les possibilités de prendre en compte les nuisances pour les riverains dans le cadre du PLUi h* ».

La nouveauté réside dans les remarques de l'Etat qui a imposé une densification plus importante des zones à urbaniser : +20% pour Rubrouck (15 logements à l'hectare), soit :

- 10 logements au lieu de 8 pour la Roomsk Cappel Straete (6 478m²)
- 33 logements au lieu de 27 pour la route d'Arnèke (22 000m²)

Le PLUi a été adopté en conseil communautaire lundi dernier et est de suite applicable en lieu et place de notre PLU.

6) Avis sur le plan d'épandage de l'installation de méthanisation de Wormhout

La commune doit donner son avis car elle est concernée par le plan d'épandage de cette nouvelle entité.

Succinctement : il s'agit d'une construction d'une installation de méthanisation et cogénération. C'est une Installation Classée sur le territoire de Wormhout

La capacité de traitement de la méthanisation sera de 65t de matières traitées par jour, donnant 7.6t/jour de biogaz et 57.4t/jour de digestat. L'avis est favorable (8 pour, 4 contre, 1 abstention).

Questions et Informations Diverses.

Selon l'INSEE, la population totale rubrouckoise au 1^{er} janvier 2020 est de 957 habitants (965 en 2019).

Dans le cadre du partenariat avec la Fondation 30 Millions d'amis, 22 chats errants ont été identifiés et stérilisés sur le territoire communal.

La demande de reconnaissance de catastrophe naturelle a été déposée le 24 décembre. Elle a été réceptionnée par la sous-préfecture et sera transmise prochainement au Ministère de l'Intérieur.

L'association Les Amis de Guillaume ont procédé au remboursement de l'avance de 1 810€ octroyée en 2019. Elle remercie la municipalité.

La collecte des écoliers de denrées à destination de la banque alimentaire s'établit à 58kg, comme l'année dernière.

Une charte de bon voisinage entre agriculteurs, particuliers et élus locaux a été éditée par le Département, la Région, la Chambre d'agriculture régionale et l'Association des Maires Ruraux du Nord.

28 rats musqués ont été piégés par l'USAN en 2019.

Dans le cadre du développement du réseau points nœud vélo, le gîte et le camping de Rubrouck ont été labellisés « Accueil vélo ». Ils sont donc équipés pour accueillir les cyclotouristes.

Les restaurants du Cœur ont fait parvenir une demande de subvention.

La plantation des arbres pour chaque naissance de 2019 aura lieu le dimanche 1^{er} mars.

La séance est levée à 21 h 45.



Commune
de
Rubrouck

59285

Tél. 03 28 43 03 83
Fax 03 28 43 05 67

Le 31 janvier 2020 à 20 heures, en Mairie, s'est réuni le conseil municipal sous la présidence de Monsieur Luc EVERAERE, Maire.

Présents :

- L. EVERAERE, Maire.
- D. DEWYNTER, P. LICOUR, K. NEFFE, C. BECK adjoints.
- A. DEBRUYNE, K. DEHAY, F. DEKEISTER, S. EMILE, G. LANGLOIS, J.C. PONSIN, O. WIART, conseillers municipaux.

Excusés : B. FOULON qui a donné pouvoir à K. NEFFE.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 13

Nombre de conseillers municipaux présents : 12

Date de la convocation : 17 janvier 2020

1) Approbation du compte-rendu de la réunion de conseil municipal du 29 novembre 2019.

2) Autorisation d'ouverture de crédits

A l'unanimité, le conseil autorise Monsieur le Maire à procéder à des ouvertures de crédits au niveau des dépenses d'investissement en attendant le vote du budget 2020, ceci pouvant se faire légalement dans la limite du quart des crédits ouverts dans le budget précédent.

3) Budgétisation des compétences transmises au SIECF et à Noréade

Le conseil municipal a décidé d'adhérer aux compétences électricité, télécommunications, gaz et éclairage public (investissement) du SIECF. La cotisation par habitant pour l'électricité passe de 3.10€ à 3.50€ (3 349.50€) et celle pour les télécommunications est inchangée à 1.50€/hab (1 435.50€).

Elle a aussi confié la compétence Défense Extérieure Contre l'Incendie au Siden Sian, contre une participation de 5€ par habitant (montant totale de 4 785€).

Ces participations peuvent être soit prévues au budget de la commune et inscrites au chapitre 65, soit prélevées par l'impôt directement auprès du contribuable (répartie sur la taxe foncière et la taxe d'habitation). A l'unanimité, le conseil décide de continuer à budgétiser ces cotisations.

4) Exercice budgétaire 2019

L'exercice financier 2019 est parcouru. Le résultat de clôture s'élève à 129 914.41€. Il sera définitivement adopté lors du prochain conseil. Les dépenses de fonctionnement sont étudiées et Monsieur le Maire rappelle les investissements effectués depuis 2014. Près d'1.5 millions d'euros ont été investis en maintenant un endettement stable.

Des devis sont parvenus pour l'aménagement de l'étage de la médiathèque en logement à louer. Une discussion s'instaure sur les conflits d'usage que cela pourrait engendrer, sur la sécurisation de l'accès, sur l'occupation actuelle desdits locaux. Après une rencontre avec le technicien compétent du Département, le projet est éligible au financement.

La Directrice nous alerte sur la rentrée 2020. Au lieu des 4 enfants qui actuellement dorment l'après-midi à l'école, cela pourrait être 17 en septembre. Il faudrait repenser l'aménagement du dortoir.

Si l'on ajoute notre manque de place pour l'accueil périscolaire, il faut réfléchir à la manière d'agrandir les espaces tout en préservant le mode de fonctionnement de chacun (école, périscolaire, RAM, accueil de loisirs).

Les conseillers débattent donc de scénarii différents : agrandissement des locaux ou changement d'affectation des pièces.

5) Modification apportées au PLUi

L'enquête publique est terminée, la commission d'enquête a rendu son rapport et la CCFI ses conclusions. La volonté de MMme Massé a été respectée concernant le classement en zone NC de leur pâture. La demande de constructibilité de Mme Lacressonnière refusée car « Conformément à la politique Nationale de

la limitation de l'étalement urbain, la CCFI a fait le choix sur l'ensemble de ses communes, d'arrêter l'enveloppe urbaine à la dernière construction existante le long des voies afin de limiter la consommation des espaces agricoles. »

Enfin, suite à la remarque de Mme Blancke concernant la délocalisation du teillage de lin (nuisances pour son habitation), la CCFI a répondu que les ICPE sont du ressort de l'Etat et n'entrent pas dans le champ d'application du PLUi. La commission d'enquête a confirmé cette réponse en précisant toutefois qu' « *il pourrait être souhaitable d'analyser les possibilités de prendre en compte les nuisances pour les riverains dans le cadre du PLUi h* ».

La nouveauté réside dans les remarques de l'Etat qui a imposé une densification plus importante des zones à urbaniser : +20% pour Rubrouck (15 logements à l'hectare), soit :

- 10 logements au lieu de 8 pour la Roomsk Cappel Straete (6 478m²)
- 33 logements au lieu de 27 pour la route d'Arnèke (22 000m²)

Le PLUi a été adopté en conseil communautaire lundi dernier et est de suite applicable en lieu et place de notre PLU.

6) Avis sur le plan d'épandage de l'installation de méthanisation de Wormhout

La commune doit donner son avis car elle est concernée par le plan d'épandage de cette nouvelle entité.

Succinctement : il s'agit d'une construction d'une installation de méthanisation et cogénération. C'est une Installation Classée sur le territoire de Wormhout

La capacité de traitement de la méthanisation sera de 65t de matières traitées par jour, donnant 7.6t/jour de biogaz et 57.4t/jour de digestat. L'avis est favorable (8 pour, 4 contre, 1 abstention).

Questions et Informations Diverses.

Selon l'INSEE, la population totale rubrouckoise au 1^{er} janvier 2020 est de 957 habitants (965 en 2019).

Dans le cadre du partenariat avec la Fondation 30 Millions d'amis, 22 chats errants ont été identifiés et stérilisés sur le territoire communal.

La demande de reconnaissance de catastrophe naturelle a été déposée le 24 décembre. Elle a été réceptionnée par la sous-préfecture et sera transmise prochainement au Ministère de l'Intérieur.

L'association Les Amis de Guillaume ont procédé au remboursement de l'avance de 1 810€ octroyée en 2019. Elle remercie la municipalité.

La collecte des écoliers de denrées à destination de la banque alimentaire s'établit à 58kg, comme l'année dernière.

Une charte de bon voisinage entre agriculteurs, particuliers et élus locaux a été éditée par le Département, la Région, la Chambre d'agriculture régionale et l'Association des Maires Ruraux du Nord.

28 rats musqués ont été piégés par l'USAN en 2019.

Dans le cadre du développement du réseau points nœud vélo, le gîte et le camping de Rubrouck ont été labellisés « Accueil vélo ». Ils sont donc équipés pour accueillir les cyclotouristes.

Les restaurants du Cœur ont fait parvenir une demande de subvention.

La plantation des arbres pour chaque naissance de 2019 aura lieu le dimanche 1^{er} mars.

La séance est levée à 21 h 45.